

Le lève personne sur rail (LPSR): Sa fonction

Assurer le transfert d'un résident très dépendant physiquement, non mobilisable par d'autres aides techniques, d'un élément fixe (lit...) vers un élément mobile (fauteuil, chariots douche...) ou entre deux éléments mobiles. Il est constitué d'un rail, d'un moteur et d'un harnais.

Intérêt du LPSR par rapport au lève-personne classique

- ◆ Aide technique ne nécessitant pas de surface au sol pour sa propre utilisation
- ◆ Aide technique à disponibilité immédiate
- ◆ Aide technique à utilisation plus aisée



Diminution des contraintes physiques

Gain de temps dans la prise en charge des résidents

- ◆ Aide technique ne générant pas d'à-coups et de balancements pour le résident, prise en charge plus « humaine »

Mode d'implantation dans l'établissement

L'installation de lève-personne sur rail doit se faire en tenant compte :

- ◆ **Des** différentes contraintes techniques (structure), pratiques, fonctionnelles, humaines,...
- ◆ **Du** projet de soin mis en œuvre dans l'établissement intégrant notamment le maintien de l'autonomie des résidents. Il ne doit pas se substituer aux autres aides techniques (verticalisateur...) dédiées aux résidents dont les ressources physiques peuvent encore être sollicitées.

Mode d'implantation dans l'établissement

Il est recommandé d'équiper **chaque chambre** d'un système de rail à la création ou à la rénovation de l'établissement, en répondant ainsi à plusieurs intérêts :

- Au niveau des salariés
- Au niveau des résidents et de leur famille
- Au niveau du gestionnaire de l'établissement

Mode d'implantation dans l'établissement

Au niveau des salariés :

- ◆ **B**énéficiaire de l'aide technique la plus adéquate pour les transferts des personnes très dépendantes physiquement. Quand ces dernières intègrent une nouvelle chambre, le moteur et son harnais peuvent être mis en place dans un délai très court sur les rails déjà fixés au plafond.
- ◆ **P**ermettre l'accueil d'une personne dépendante dans toute chambre évite de sectoriser les cas les plus difficiles à traiter.

Mode d'implantation dans l'établissement

Au niveau des résidents et de leur famille :

- ◆ **Maintenir le résident dans sa chambre** quelque soit son état de dépendance. Si le résident voit son état de dépendance s'aggraver, il ne sera pas obliger de déménager dans une zone dédiée à la fin de vie au sein de l'établissement ou sur un autre site.

Mode d'implantation dans l'établissement

Au niveau du gestionnaire de l'établissement :

- ◆ **P**ermettre une évolution croissante du degré de dépendance des résidents si le secteur géographique l'impose, notamment au fil des conventions tripartites des EHPAD, renouvelables tous les cinq ans.
- ◆ **F**aciliter l'organisation du travail et l'allocation de chambres en fonction des demandes.
- ◆ **D**iminuer l'absentéisme du personnel lié aux transferts difficiles de résidents.